



## COMMUNIQUE DE PRESSE

MIES, 17/02/2010

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

ISABELLE LARIVIÈRE  
ATTACHÉE DE PRESSE  
isabelle.lariviere@fim.ch  
TEL +41 22 950 95 68

# Championnat du Monde FIM des Grands Prix de Courses sur Route

## - Changements aux règlements 2010 -

La Commission Grand Prix, composée de MM. Carmelo Ezpeleta (Dorna, Président), Claude Danis (FIM), Hervé Poncharal (IRTA) et Takanao Tsubouchi (MSMA), en présence de MM. Ignacio Verneda (Directeur Sportif FIM), Javier Alonso (Dorna) et Paul Butler (Secrétaire de la réunion), réunie le 17 février à Barcelone, a décidé à l'unanimité d'effectuer les amendements suivants aux Règlements du Championnat du Monde des Grands Prix de Courses sur Route (Changements en gras).

### Règlements Techniques

#### Pour application immédiate

- 2.7.13 Les capteurs de température des pneus ne sont pas autorisés.  
Les capteurs de pression des pneus ne sont pas autorisés.
- 2.10.1 Les numéros de course doivent être fixés à l'avant et sur les deux côtés du motorcycle, afin qu'ils soient clairement visibles pour les spectateurs et les Officiels. Pour les classes MotoGP et Moto2, seul le numéro à l'avant est obligatoire.

#### MotoGP

- 2.3.9.1 ~~Dans la classe MotoGP la pression de carburant maximum autorisée est de 10 bar.~~

#### Moto2

#### 2.3.6

##### Définition du moteur, spécification et modification

8) i) L'utilisation du moteur complet est obligatoire et il ne peut être modifié en aucune façon sauf comme explicitement défini dans ces règles.

ii) Le concept et la spécification du moteur seront déterminés par le fournisseur officiel en consultation avec les Organisateurs du Championnat. Le concept et la spécification du moteur peuvent être modifiés en tout temps avec l'accord du Fournisseur officiel et de l'Organisateur du Championnat. De nouvelles technologies comme par exemple: les matériaux, le concept de la culasse et des soupapes, le mécanisme de commande des soupapes, les carburants alternatifs, etc.) sont encouragés pour autant qu'ils soient conformes au principe du Championnat concernant la réduction des coûts et du contrôle de ceux-ci à long terme et qu'ils soient acceptés par le Fournisseur officiel et l'Organisateur du Championnat.

iii) Le Fournisseur officiel peut changer la spécification des pièces individuelles de temps en temps puisqu'il est normal d'améliorer leur fiabilité et leur fonction.

iv) Tous les moteurs fournis aux équipes doivent être égaux dans les spécifications et les performances du moteur, telle que mesurée par le fournisseur officiel dans les conditions standard de dynamomètre, doivent rester dans les limites de tolérance convenues par l'organisateur et le fournisseur officiel.





v) Une équipe pourra demander un remplacement complet du moteur pour des raisons de manque de performance. Une telle demande doit être faite par écrit au Directeur technique, accompagnée d'une caution de €20,000 par moteur, payable à IRTA. Si le Directeur technique constate que les performances sont clairement inférieures, un moteur de rechange peut être fourni avec l'approbation de la Direction de Course pour la prochaine manifestation. Le moteur original sera renvoyé au fournisseur officiel à la fin de la manifestation où la demande est déposée pour être testé dans des conditions standard par le fournisseur officiel, et le rapport dynamométrique envoyé au Directeur technique. Si le moteur est considéré comme étant dans les paramètres de performances spécifiés et jugé utilisable, le même moteur sera rendu à l'équipe pour la course suivante et la caution de l'équipe sera perdue. Si le moteur est considéré comme étant en dehors des paramètres de performances spécifiés et jugé inutilisable, la caution de l'équipe sera rendue dans sa totalité.

vi) Le moteur complet ("moteur" dans ces règles) est défini comme les carters moteurs et couvercles fournis, tout ce qui est contenu à l'intérieur et y compris les pièces externes suivantes fournies par le Fournisseur officiel :

a) Système d'alimentation y compris la boîte à air, le filtre à air, la pompe et le régulateur, les papillons des gaz, le collecteur d'admission, les cornets d'admission, les injecteurs de carburant primaires et secondaires, les conduits de débit de carburant et les durites.

b) Système électrique y compris l'alternateur, les bobines d'allumage, ECU (boîtier du bloc de commande électronique).

c) Système de lubrification, y compris le filtre à huile, le radiateur d'huile, le commutateur à pression d'huile.

### Spécifications techniques pour la classe MotoGP en 2012

Cylindrée (Capacité):	jusqu'à 1 000cc
Nombre maximum des cylindres	4
Alésage maximum	ø 81 mm
Poids minimum	150 kg (jusqu'à 800cc) et 153 kg (au dessus de 800cc)
Nombre maximum de moteurs disponibles pour chaque coureur	6
Capacité (maximum) du réservoir d'essence	21 litres

**Exception pour les équipes soumises au système CTR'S ayant été approuvées par la Commission Grand Prix : la définition sera publiée fin de mai.**

---

#### A propos de la FIM ([www.fim-live.com](http://www.fim-live.com))

La Fédération Internationale de Motocyclisme fondée en 1904, est l'instance mondiale régissant le sport motocycliste. La FIM est une association indépendante rassemblant 101 Fédérations Nationales dans le monde entier. Elle est reconnue comme la seule autorité compétente en sport motocycliste par le Comité International Olympique (CIO). Parmi les 49 Championnats du Monde FIM, les principales manifestations sont le MotoGP, le Superbike, l'Endurance, le Motocross, le Supercross, le Trial, l'Enduro et le Speedway. La FIM gère aussi des disciplines non-sportives comme le motocyclisme de loisirs, la mobilité, le transport, la sécurité routière et les affaires publiques ainsi que l'environnement. La FIM fut la première fédération sportive internationale à imposer un code environnemental en 1994.

